

Contrat de ville de l'agglomération du Puy-en-Velay

Quartiers concernés	QPV : Guitard, Val-Vert QVA : Centre historique/Saint-Jean, La Bouteyre	PRU : Guitard, La Bouteyre NPRU : Val-Vert (intérêt régional)
Chiffres et éléments clés du diagnostic	Guitard 1 141 habitants, légère hausse de la population entre 2007 et 2012 ; - Revenu médian de 9 900 € ; - Population jeune (40% moins de 30 ans en 2010) ; 45% des ménages composés d'une personne ; - Faible taux des jeunes non scolarisés (32,6%, l'un des plus faible du Puy) ; - Taux de chômage de 22,6% en 2010 (9,7% CA du Puy-en-Velay, 16,2% ville du Puy-en-Velay) ; 91% de résidences principales (84% au Puy) et 7% de logements vacants ; 33% de locataires du parc HLM ; - Equilibre en matière d'habitats (41% maisons, 49% appartements) ; 497 logements réhabilités et résidentialisés, 196 logements reconstruits (PRU), amélioration de l'image du parc immobilier ; - Mauvaise maîtrise du français d'une part de la population et isolement de certaines familles ; - Mauvaise réputation de l'école publique ; - Consommation de drogues par les jeunes, trafics.	Val-Vert 1 239 habitants, légère baisse de la population entre 2007 et 2012 ; - Revenu médian de 9 200 € ; - Population âgée (1/3 de la population a plus de 60 ans en 2010) et plutôt vieillissante ; - Taux de natalité élevé ; 47% des ménages composés d'une personne seule ; - Fort taux de jeunes non scolarisés (46,6%, le plus élevé de la commune) ; - Taux de chômage de 27,1% en 2010 (9,7% CA Puy-en-Velay, 16,2% ville du Puy-en-Velay) ; 8% de logements vacants ; 46% de locataires du parc HLM ; - Dominante d'appartements (75%) ; - Nombreuses familles étrangères ; - Quartier dynamique (association des habitants, manifestations conviviales ...) ; - Bonne réussite scolaire à l'école ; - Problèmes et conflits de voisinage ; - Mauvaise accessibilité, problèmes de mobilité.
Orientations et actions	Pilier cohésion sociale : - Favoriser la réussite éducative, impliquer et soutenir les parents, approche de l'accompagnement éducatif dans et en dehors de l'école ; - Promouvoir le lien social, soutenir la vie associative ; - Prévenir la délinquance ; - Prévention et éducation à la santé ; Pilier cadre de vie et renouvellement urbain : - Poursuivre le renouvellement urbain - Améliorer le cadre de vie pour favoriser la mixité ; - Développer une stratégie d'occupation ; - Faire évoluer la représentation de l'image du quartier ; Pilier développement économique et emploi : - Favoriser l'accès et l'adaptation à l'emploi ; - Développer les modes de mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emplois ; - Encourager la création d'activités.	Dispositifs : - Projet éducatif local ; - Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) - Ville-Vie-Vacances ; - Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) ;
Gouvernance et pilotage	- Signataires : Etat, CA, Région, département, ville, Pôle Emploi, la CAF, l'ARS, l'Education nationale, la Caisse des Dépôts, le Procureur de la République, l'OPAC, le Foyer Vellave ; - Système de gouvernance : contrat de ville co-piloté par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Etat > un comité de pilotage (composé des représentants des signataires du contrat) et un comité technique (des techniciens des collectivités et institutions signataires) > des groupes de travail par pilier > une équipe interministérielle (représentants de l'Etat > une équipe interne aux collectivités.	- Une équipe est chargée d'animer et de coordonner le contrat : composée des chefs de service Cohésion sociale et Aménagement du territoire (CA Puy-en-Velay) et de trois référents de l'Etat ; - Un conseil citoyen par quartier établi à partir d'un collège d'habitants et d'un collège des acteurs sociaux.